

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2021

PRÉSENTS : M HANON, Maire-Président, M GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M SENSEBE, Mme DE MORO, M LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, MM BERGES, LABENNE

EXCUSES : Mmes BEUSTE (pouvoir à Mme MARQUEHOSSE), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DARSAUT (pouvoir à M. DESPLAT), M. RAMALHO (pouvoir à M. WILS)

ABSENTS : Mmes MUSEL (pouvoir à Mme DOMBLIDES), DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DELTEIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LABORDE

21 – 135 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CINÉMA « LE PIXEL » – RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – EXERCICE 2020

Rapport présenté par Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession dispose : « Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public ».

Ce rapport :

- est examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- est transmis au Conseil municipal pour qu'il en prenne acte, conformément à l'article L. 1411-3 du CGCT.

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités établi par le délégataire l'EURL Du Cinéma Plein Mon Cartable pour l'année 2020 (document annexé)

Le Conseil municipal, après avis favorable de la CCSPL qui s'est réuni le 10 décembre 2021, prend acte du rapport annuel du délégataire relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du Cinéma le Pixel, au titre de l'exercice 2020.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 décembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le 20 DEC. 2021